



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

organes humains

Question écrite n° 47110

Texte de la question

M. Jean-Yves Besselat attire l'attention de M. le ministre de la santé et de la protection sociale sur le manque de communication et l'insuffisance de dons d'organe. En effet, la pénurie d'organes en France s'accroît d'année en année et malheureusement la liste des personnes malades en attente de greffes salvatrices s'allonge (7 000 personnes en France). Trop peu de personnes s'expriment de leur vivant en faveur du don d'organes. Aussi, il lui demande de bien vouloir lui préciser les mesures qu'il entend prendre pour sensibiliser au mieux les Français sur ce délicat sujet et particulièrement pour inciter les dons d'organes auprès des 18-30 ans.

Texte de la réponse

L'établissement français des greffes met tout en oeuvre pour augmenter le nombre de greffons disponibles en France, en agissant tant au niveau de l'information de la population en faveur du don, que de l'organisation des prélèvements d'organes et de tissus. Depuis juin 2000, une journée nationale d'information est mise en place chaque année pour amener chacun à une réflexion et à une prise de position personnelle, pour ou contre le don. Cette année, l'établissement français des greffes a souhaité mener sa campagne nationale d'information essentiellement en direction du grand public et privilégier ce message « Vous avez une position, dites-la à vos proches ». La diffusion, à 8 millions d'exemplaires, d'un guide qui permet de comprendre pourquoi il est important de faire part de sa position à ses proches. Ce guide a été réalisé sur la base du document d'information de l'établissement français des greffes « don d'organes de tissus ou de cellules, pour les malades, votre avis compte plus que tout », document qui a démontré sa capacité à accompagner le grand public dans sa prise de décision. La diffusion de ce guide a été faite à l'échelle nationale par le biais des deux suppléments TV majeurs « TV Hebdo » et « TV Mag » distribués avec cinquante-quatre titres de la presse quotidienne régionale et deux titres de la presse quotidienne nationale la semaine précédant le 22 juin. Ce mode de distribution a permis de toucher plus de 15 millions de personnes à un moment propice chez soi, en famille. L'ensemble de la presse écrite, télévisée et radio a été sollicitée. Un CD-ROM sonore a été envoyé à 1 000 radios locales. Il propose des interviews, « prêtes à diffuser », des acteurs du prélèvement et de la greffe (médecins, chirurgiens, infirmières...) et également des témoignages de personnes greffées. Un partenariat réunissant l'établissement français des greffes, les associations militant en faveur de la greffe et le conseil national des centres commerciaux a permis de mettre à la disposition des associations un espace au coeur des galeries marchandes des centres commerciaux pour sensibiliser et informer le grand public sur le don d'organes. Les bénévoles des associations ont été présents dans les centres commerciaux le samedi 19 juin et ont diffusé le guide d'information. Il a été accompagné d'un feuillet indiquant les coordonnées des associations participant à cette action de sensibilisation. Chaque établissement hospitalier de prélèvement a reçu les guides d'information ainsi que les affiches de la 4e journée nationale de réflexion sur le don d'organes et la greffe pour accompagner les actions qu'il souhaite « mettre en place à cette occasion. Enfin, La Poste a lancé le 22 juin 2004, un timbre dédié au don d'organes, édité à 5 000 000 exemplaires. Il a été vendu le premier jour à Paris et Marseille, puis disponible le lendemain dans l'ensemble des bureaux de poste. La campagne d'information, largement soutenue par les médias, a d'ores et déjà porté ses fruits, puisque 67 % des Français

affirment avoir vu, lu ou entendu parler du don d'organes dans les quinze jours suivant le 22 juin. Ce taux est significativement plus élevé qu'en 2003 (56 %). Tout au long de l'année, les efforts sont soutenus, notamment par la mise à dispositions de documents d'information et la sollicitation des médias, télévisés en particulier. En avril et mai 2004, un reportage d'une heure sur France 3, une émission « Envoyé Spécial » et une émission « Ça se discute » conduite par J. L. Delarue ont chacun été vu par plus de 3 millions de spectateurs. Dans le cadre de la révision des lois de bioéthique, publiée le 7 août 2004, un effort particulier devra être porté vers les jeunes de seize à vingt-cinq ans en collaboration avec le ministère de l'éducation nationale et dans le cadre de la journée d'appel et de préparation à la défense. L'établissement français des greffes continuera par ailleurs de développer des actions spécifiques régionales, dans le cadre d'une politique de réseaux, auprès des professionnels de santé. Les régions de l'Ouest sont les premières à mettre en place cette action visant les personnels de quatre-vingt établissements de santé. L'objectif principal est de développer le recensement dans les hôpitaux non autorisés à prélever pour augmenter le nombre de greffons disponibles en vue de greffe.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Yves Besselat](#)

Circonscription : Seine-Maritime (7^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 47110

Rubrique : Sang et organes humains

Ministère interrogé : santé

Ministère attributaire : solidarités, santé et famille

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 21 septembre 2004, page 7264

Réponse publiée le : 28 décembre 2004, page 10529